

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT TENUE, CONFORMÉMENT À LA LOI, LE :

MERCREDI 26 FÉVRIER 2025, À 16:30 HEURES

À L'ÉDIFICE CENTRE MUNICIPAL LOUIS-ARMAND-SAVARIA, SITUÉ AU 1580, CHEMIN DU FER-À-CHEVAL À SAINTE-JULIE, PROVINCE DE QUÉBEC

Étaient présents :

Monsieur Martin Dulac	Vice-Président et Délégué de la Ville de McMasterville
Madame Nadine Viau	Déléguée de la Ville de Beloeil
Monsieur Daniel Plouffe	Délégué de la Municipalité de Calixa-Lavallée
Monsieur Patrick Marquès	Délégué de la Ville de Carignan
Madame Alexandra Labbé	Déléguée de la Ville de Chambly
Monsieur Marc-André Guertin	Délégué de la Ville de Mont-Saint-Hilaire
Madame Mélanie Villeneuve	Déléguée de la Ville d'Otterburn Park
Monsieur Stéphane Williams	Déléguée de la Ville de Saint-Amable
Monsieur Martin Leprohon	Délégué substitut de la Ville de Saint-Basile-le-Grand
Madame Marilyn Nadeau	Déléguée de la Municipalité de Saint-Jean-Baptiste
Monsieur Mario Lemay	Délégué de la Ville de Sainte-Julie
Monsieur Sylvain Casavant	Délégué de la Municipalité de Saint-Mathias-sur-Richelieu
Monsieur Normand Teasdale	Délégué de la Municipalité de St-Mathieu-de-Beloeil
Madame Brigitte Collin	Déléguée substitut de la Ville de Varennes
Monsieur Alexandre Bélisle	Délégué de la Municipalité de Verchères

Formant le quorum requis sous la présidence de Monsieur Martin Dulac.

Étaient également présents :

Monsieur Marco Carrier	Directeur de police
Madame Marie-Claude Veilleux	Greffière-adjointe

Étaient absents :

Madame Maud Allaire	Présidente et Déléguée de la Ville de Contrecoeur
Monsieur Claude Gauthier	Délégué de la Ville de Richelieu
Madame Chantal Lemieux	Directrice secrétaire-trésorière

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal du Conseil d'Administration du 27 janvier 2025;

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

4. Ratification des actes posés par le Comité Exécutif lors de la séance tenue le 11 décembre 2024;
5. Ressources humaines – Résolutions;
 - 5.1 Ratification d'embauche
 - 5.2 Départs volontaires
 - 5.3 Fin d'emploi – Préposé aux communications surnuméraire
 - 5.4 Départ à la retraite – Agent à la patrouille
 - 5.5 Modification à l'organigramme – Administration
6. Administration et finances – Résolution;
 - 6.1 Achat d'équipements et de matériel divers – Emprunt d'une partie du fonds de roulement – Dépenses du programme en immobilisations 2025
 - 6.2 Soumission 2024-8106-50 – Achat de neuf (9) véhicules Ford Interceptor utilitaire
 - 6.3 Soumission 2022-8065-50-01 – Achat de cinq (5) photocopieurs multifonctions
 - 6.4 Demande de prix 2025-R-009 pour l'achat de bottes et chaussures pour l'année 2025
 - 6.5 Demande de prix 2025-R-001A pour l'achat de différents équipements pour les policiers-policières pour l'année 2025
 - 6.6 Demande de prix 2025-004 pour l'achat de deux (2) véhicules neuf Nissan Altima 2024 ST – Division Enquêtes
 - 6.7 Adoption de la liste des comptes à payer
7. Adoption;
 - 7.1 Règlement 56 augmentant le fonds de roulement de 5 600 000\$ à 6 100 000\$ et affectant à cette fin une somme de 500 000\$ provenant des activités de fonctionnement – Adoption
8. Dépôt de documents;
 - 8.1 Correspondance – Aucun document déposé
 - 8.2 Tableau des mouvements de personnel
9. Varia;
10. Période de questions;
11. Clôture de la séance.

POINT 1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

En l'absence de la Présidente, le Vice-président Martin Dulac préside la rencontre et déclare la séance ouverte. Il est 16: 32 heures.

La Directrice secrétaire-trésorière étant absente, le Vice-président désigne la Greffière-adjointe afin de dresser un procès-verbal de la présente assemblée du Conseil d'Administration.

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

CA-25-2872

POINT 2
RÉSOLUTION
Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Marilyn Nadeau
APPUYÉ PAR Monsieur Normand Teasdale

ET RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit et est adopté tel que déposé au Conseil en y ajoutant les points suivants :

- 5.6 Décision disciplinaire – RAI-240909-021;
- 6.8 Protocole d'entente avec le Ministre de la Sécurité Publique – Autorisation de signature

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA-25-2873

POINT 3
RÉSOLUTION
Adoption du procès-verbal du Conseil d'Administration du 22 janvier 2025

ATTENDU QUE chacun des membres du Conseil a reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 22 janvier 2025;

ATTENDU l'article 333 de la Loi sur les Cités et Villes et l'article 201 du Code Municipal du Québec;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Daniel Plouffe
APPUYÉ PAR Monsieur Patrick Marquès

ET RÉSOLU :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 22 janvier 2025 par le Conseil d'Administration soit et est approuvé tel que présenté au Conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA-25-2874

POINT 4
RÉSOLUTION
Ratification des actes posés par le Comité Exécutif lors de la séance tenue le 11 décembre 2024

ATTENDU que chacun des membres du Conseil a reçu une copie du procès-verbal de la réunion du Comité Exécutif du 11 décembre 2024;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Stéphane Williams
APPUYÉ PAR Madame Alexandra Labbé

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil d'Administration :

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

- prenne acte du procès-verbal du Comité Exécutif du 11 décembre 2024;
- entérine les décisions prises par le Comité Exécutif lors de la réunion du 11 décembre 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

POINT 5 **RESSOURCES HUMAINES – RÉOLUTIONS**

CA-25-2875

POINT 5.1 **RÉSOLUTION** **Ratification d'embauches**

ATTENDU qu'il y avait lieu d'embaucher des agents auxiliaires;

ATTENDU que le comité de sélection, pour les postes d'agents auxiliaires, a retenu les candidatures de :

- Vincent Lemieux
- William Pedneault
- Isack Chartier-Michel
- Maxime Leduc
- Brittany Richard
- Gabriel Lachance
- Clément Huot

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Mario Lemay
APPUYÉ PAR Monsieur Sylvain Casavant

ET RÉSOLU :

DE RATIFIER l'embauche des personnes suivantes, à compter du 28 janvier 2025, à titre d'agents auxiliaires de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent :

- Vincent Lemieux
- William Pedneault
- Isack Chartier-Michel
- Maxime Leduc
- Brittany Richard
- Gabriel Lachance
- Clément Huot

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA-25-2876

POINT 5.2 **RÉSOLUTION** **Départs volontaires**

ATTENDU que la personne suivante a quitté volontairement son emploi d'agent à la patrouille :

- Justin R. Vachon

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

ATTENDU que les personnes suivantes ont quitté volontairement leur emploi d'agents auxiliaires :

- Olivier Duval
- Philippe L. Bélanger
- Gabrielle Roy

ATTENDU que la personne suivante a quitté volontairement son emploi de préposée aux communications surnuméraire :

- Emmy Chalifour

ATTENDU qu'il y a lieu de confirmer par résolution ces fins d'emplois;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Mélanie Villeneuve
APPUYÉ PAR Madame Brigitte Collin

ET RÉSOLU :

DE CONFIRMER la fin d'emploi au sein de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent de la personne suivante comme agent à la patrouille et DE LA RENDRE effective au 3 février 2025 :

- Justin R. Vachon

DE CONFIRMER la fin d'emploi au sein de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent de la personne suivante comme agent auxiliaire et DE LA RENDRE effective au 5 février 2025 :

- Olivier Duval

DE CONFIRMER la fin d'emploi au sein de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent de la personne suivante comme agent auxiliaire et DE LA RENDRE effective au 7 février 2025 :

- Philippe L. Bélanger

DE CONFIRMER la fin d'emploi au sein de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent de la personne suivante comme agente auxiliaire et DE LA RENDRE effective au 9 février 2025 :

- Gabrielle Roy

DE CONFIRMER la fin d'emploi au sein de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent de la personne suivante comme préposée aux communications surnuméraire et DE LA RENDRE effective au 13 février 2025 :

- Emmy Chalifoux

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

CA-25-2877

POINT 5.3 RÉSOLUTION

Fin d'emploi – Préposé aux communications surnuméraire

ATTENDU que la Régie a mis fin à l'emploi comme préposé aux communications surnuméraire de la personne mentionnée ci-dessous:

- Samuel Lapointe;

ATTENDU la correspondance de Madame Geneviève Laliberté, Conseillère en ressources humaines;

ATTENDU qu'il y a lieu de mettre fin au lien d'emploi de Monsieur Samuel Lapointe avec la Régie à compter du 22 janvier 2025;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Alexandra Labbé
APPUYÉ PAR Monsieur Daniel Plouffe

ET RÉSOLU :

DE METTRE FIN administrativement au lien d'emploi de Monsieur Samuel Lapointe avec la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent à titre de préposé aux communications surnuméraire;

DE RENDRE effective ladite fin d'emploi au 22 janvier 2025;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA-25-2878

POINT 5.4 RÉSOLUTION

Départ à la retraite – Agent à la patrouille

ATTENDU la décision de Monsieur Yvon Leboeuf, après plus de vingt-neuf (29) années de service, de prendre sa retraite;

ATTENDU la correspondance de Madame Geneviève Laliberté, Conseillère en ressources humaines, précisant la fin d'emploi de Monsieur Yvon Leboeuf au 30 avril 2025;

ATTENDU que Monsieur Yvon Leboeuf est agent à la patrouille au sein de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Nadine Viau
APPUYÉ PAR Monsieur Patrick Marquès

ET RÉSOLU :

DE CONFIRMER la fin d'emploi, au sein de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent, de Monsieur Yvon Leboeuf et de la rendre effective au 30 avril 2025;

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

DE REMERCIER chaleureusement Monsieur Yvon Leboeuf pour l'ensemble de son travail au sein de la Régie intermunicipale de Police Richelieu-Saint-Laurent;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA-25-2879

POINT 5.5

RÉSOLUTION

Modifications à l'organigramme – Administration

ATTENDU qu'il y a eu lieu de modifier l'organigramme « Administration » de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent;

ATTENDU le rapport de Madame Geneviève Laliberté, Conseillère en ressources humaines;

ATTENDU les explications fournies séance tenante à l'effet de modifier les titres suivants :

- Abolition du titre de « Technicien paie et comptes payables »;
- Ajout du titre de « Technicien ressources humaines et paie »;

ATTENDU le nouvel organigramme « Administration » soumis aux membres du Conseil d'Administration;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Marc-André Guertin
APPUYÉ PAR Monsieur Sylvain Casavant

ET RÉSOLU :

DE DÉCLARER que l'organigramme déposé ce jour constitue l'organigramme « Administration » de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA-25-2880

POINT 5.6

RÉSOLUTION

Décision disciplinaire – RAI-240909-021

CONSIDÉRANT QU'un dossier d'employé est strictement confidentiel et ce, tant en vertu du *Code civil du Québec*, de la *Charte des droits et libertés de la personne*, de la *Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé* et de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics* et sur la *protection des renseignements personnels*, qui constituent les pièces législatives de référence en la matière, l'employé visé ne sera pas désigné à la présente;

CONSIDÉRANT que l'employé a fait l'objet de mesures disciplinaires importantes;

CONSIDÉRANT que l'employé a, le 25 février 2025, été convoqué à comparaître devant l'inspecteur Christian Cameron et les assistants-directeurs François Boisclair et Caroline Loiseau en présence du président de la Fraternité des policiers et policières Richelieu-Saint-Laurent;

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

CONSIDÉRANT l'audition tenue pour le dossier disciplinaire RAI-240909-021;

CONSIDÉRANT que la preuve au dossier lui a également été soumise;

CONSIDÉRANT la décision rendue par le Directeur de police le 25 février 2025 sur les quatre (4) manquements et formulant des recommandations de destitution pour ceux-ci;

CONSIDÉRANT le libellé de l'article 21 du *Règlement sur la discipline des policiers de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent* permettant au Conseil d'Administration de la Régie de destituer un policier sur recommandation du Directeur;

CONSIDÉRANT la nature des manquements, la gravité des fautes reprochées et l'ensemble des circonstances décrites aux manquements reprochés;

CONSIDÉRANT le rapport de la Direction émis le 7 février 2025 concernant le contexte entourant la présente décision, de même que les motifs et les conclusions retenus dans ce dossier;

CONSIDÉRANT les informations livrées séance tenante par le Directeur de police, Monsieur Marco Carrier;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Patrick Marquès
APPUYÉ PAR Monsieur Mario Lemay

ET RÉSOLU :

DE PRENDRE ACTE de la décision et des recommandations de destitution rendues le 25 février 2025 par le Directeur de police sur les quatre (4) manquements disciplinaires de l'employé;

D'ENTÉRINER la position adoptée par le Directeur de Police;

DE DESTITUER à compter de ce jour l'employé en regard des manquements numéros 1 à 4 de la citation disciplinaire qui lui a été signifiée le 25 février 2025;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

POINT 6 ADMINISTRATION ET FINANCES – RÉSOLUTIONS

CA-25-2881

POINT 6.1 RÉSOLUTION

Achat d'équipements et de matériel divers – Emprunt d'une partie du fonds de roulement – Dépenses du programme en immobilisations 2025

ATTENDU l'adoption par la Régie du programme des dépenses en immobilisations 2025;

ATTENDU que ce programme de dépenses en immobilisations prévoit des achats par fonds de roulement;

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

ATTENDU la liste de ces dépenses jointe à la présente résolution;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Stéphane Williams
APPUYÉ PAR Monsieur Alexandre Bélisle

ET RÉSOLU :

D'AUTORISER la Directrice secrétaire-trésorière à emprunter une somme de 2 568 081 \$ au fonds de roulement, aux fins d'effectuer les dépenses en immobilisations 2025 dont la liste est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

Cette somme sera remboursée à compter de 2025, selon les termes du tableau suivant :

Trois (3) ans	78 097 \$
Quatre (4) ans	1 481 509 \$
Cinq (5) ans	365 050 \$
Huit (8) ans	525 500 \$
Dix (10) ans	117 925 \$
Total	2 568 081 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA-25-2882

POINT 6.2 **RÉSOLUTION**

Soumission 2024-8106-50 – Achat de neuf (9) véhicules Ford Interceptor utilitaire

ATTENDU que la Régie a signé, en juillet 2024, une fiche d'engagement avec le Centre d'acquisitions gouvernementales du Québec pour l'achat de neuf (9) véhicules Ford Interceptor utilitaire ;

ATTENDU que de ces neuf (9) véhicules, sept (7) sont pour renouveler une partie de sa flotte de véhicules de patrouille et deux (2) pour la sécurité routière;

ATTENDU que le fournisseur du Centre d'approvisionnements gouvernementales du Québec est « *Ford Canada limitée* » à Oakville en Ontario;

ATTENDU le rapport de Madame Nancy Prévost, Acheteur, recommandant d'octroyer le contrat à « *Ford Canada limitée* » pour l'achat desdits véhicules;

ATTENDU la résolution CA-25-2881 empruntant au fonds de roulement pour le programme d'immobilisations 2025;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Daniel Plouffe
APPUYÉ PAR Monsieur Martin Leprohon

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

ET RÉSOLU :

D'ACCORDER à « *Ford Canada limitée* » le contrat pour l'achat de neuf (9) véhicules Ford Interceptor utilitaire, pour un prix total de 489 428,00 \$ plus les taxes applicables;

D'AUTORISER la Directrice secrétaire-trésorière, Chantal Lemieux, ou, en son absence, la Directrice des finances et de la trésorerie, Mélanie St-Pierre, à effectuer ledit achat et à signer tous les documents pertinents à cette transaction;

D'AUTORISER la Directrice des finances et de la trésorerie, Mélanie St-Pierre, à financer neuf (9) véhicules par le fonds de roulement remboursable sur une période de quatre (4) ans, au poste budgétaire numéro 22-210-00-724;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA-25-2883

POINT 6.3 RÉSOLUTION

Soumission 2022-8065-50-01 – Achat de cinq (5) photocopieurs multifonctions

ATTENDU que Xerox Canada Inc. a demandé l'intention d'achat pour les cinq (5) photocopieurs en fin de contrat en décembre 2024, après l'approbation du budget ;

ATTENDU que les photocopieurs ont été livrés le 9 janvier 2025 sans que nous ayons fait la procédure habituelle de bon de commande ;

ATTENDU que la Régie procède au remplacement des appareils en service par le Centre d'acquisition gouvernementales du Québec ;

ATTENDU que le fournisseur du Centre d'acquisitions gouvernementales du Québec est « *Xerox Canada Inc.* »;

ATTENDU le rapport de Madame Nancy Prévost, Acheteur, recommandant d'entériner le contrat à « *Xerox Canada Inc.* » pour l'achat desdits photocopieurs multifonctions;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Marilyn Nadeau
APPUYÉ PAR Madame Nadine Viau

ET RÉSOLU :

D'ENTÉRINER le contrat à « *Xerox Canada Inc.* » pour l'achat de cinq (5) photocopieurs multifonctions, pour un prix total de 30 281,70 \$ plus les taxes applicables;

D'AUTORISER la Directrice secrétaire-trésorière, Chantal Lemieux, ou, en son absence, la Directrice des finances et de la Trésorerie, Mélanie St-Pierre, à effectuer ledit achat et à signer tous les documents pertinents à cette transaction;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA-25-2884

**POINT 6.4
RÉSOLUTION**

Demande de prix 2025-R-009 pour l'achat de bottes et chaussures pour l'année 2025

ATTENDU que la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent doit, afin de respecter l'article 30 de la convention collective intervenue avec la Fraternité, disposer d'articles vestimentaires notamment de bottes et de chaussures pour répondre aux besoins des policiers et policières pour l'année 2025;

ATTENDU que la Régie a procédé, à une demande de prix, auprès de trois (3) entreprises à savoir :

- Chaussures 22 (Saint-Hubert, Québec);
- Prefair Imrico Ltée (Beloeil, Québec);
- Uniform Works (Darmouth, Nouvelle-Écosse).

ATTENDU que deux (2) propositions ont été déposées;

ATTENDU que lesdites propositions étaient conformes aux exigences demandées;

ATTENDU le tableau préparé par Madame Nancy Prévost, Acheteur, dressant la comparaison des prix soumis pour chacun des items distinctivement;

ATTENDU le rapport de Madame Prévost faisant état que l'entreprise « *Prefair Imrico Ltée* » est la plus basse proposition pour tous les items;

ATTENDU que la dépense correspondant à la plus basse proposition pour les bottes et chaussure est de 44 654,43 \$ plus les taxes applicables ;

ATTENDU que ces dépenses sont conformes au cadre budgétaire établi pour 2025 plus particulièrement aux postes financiers numéros 02-210-94-651 et 02-210-94-652;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Stéphane Williams
APPUYÉ PAR Monsieur Marc-André Guertin

ET RÉSOLU :

D'ACCORDER à l'entreprise « *Prefair Imrico Ltée* » le contrat pour l'achat de bottes et chaussures pour un prix de 44 654,43 \$ plus les taxes applicables;

D'AUTORISER la Directrice des finances et de la trésorerie ou, en son absence, la Directrice secrétaire-trésorière à effectuer lesdits achats et à signer tous les documents pertinents à ces transactions;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA-25-2885

POINT 6.5
RÉSOLUTION

Demande de prix 2025-R-001A pour l'achat de différents équipements pour les policiers-policières pour l'année 2025

ATTENDU que la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent doit, afin de respecter l'article 30 de la convention collective intervenue avec la Fraternité, disposer d'uniformes, équipements et indemnité vestimentaire pour répondre aux besoins des policiers et policières pour l'année 2025;

ATTENDU que la Régie a procédé à une demande de prix auprès de cinq (5) fournisseurs à savoir :

- Prefair Imrico Ltée (Beloeil, Québec);
- Uniform Works (Darmouth, Nouvelle-Écosse).
- Distribution Élite Canada Inc. (Delson, Québec)
- Rampart International Corp (Ottawa, Ontario)
- Distribution Concept Plus (Saint-Constant, Québec)

ATTENDU que la demande de prix a été divisée en vingt-six (26) items, en fonction des différents achats qui doivent être effectués;

ATTENDU que cinq (5) propositions ont été déposées;

ATTENDU que lesdites propositions étaient conformes aux exigences demandées;

ATTENDU le tableau préparé par Madame Nancy Prévost, Acheteur, dressant la comparaison des prix soumis pour chacun des items distinctivement;

ATTENDU le rapport de Madame Prévost faisant état que l'entreprise « *Prefair Imrico Ltée* » est la plus basse proposition pour les items de 2 à 5, 7, 11 à 13, 15 à 17 et 23 à 26 pour un montant de 24 538,03 \$ plus les taxes applicables;

ATTENDU le rapport de Madame Prévost faisant état que l'entreprise « *Prefair Imrico Ltée* » est la plus basse proposition pour l'item 20 en appliquant la politique d'achat local pour un montant de 140,85 \$ plus les taxes applicables;

ATTENDU le rapport de Madame Prévost faisant état que l'entreprise « *Uniform Works* » est la plus basse proposition pour les items 1 et 19 pour un montant de 2 767,00 \$ plus les taxes applicables;

ATTENDU le rapport de Madame Prévost faisant état que l'entreprise « *Distribution Élite Canada Inc.* » est la plus basse proposition pour les items 14, 18, 21 et 22 pour un montant de 3 333,05 \$ plus les taxes applicables;

ATTENDU le rapport de Madame Prévost faisant état que pour des raisons de conformité et de sécurité, l'item 6 doit être acheté en même temps que les étuis à armes, une nouvelle demande de prix qui inclura l'étui et la lampe ensemble sera faite ultérieurement;

ATTENDU le rapport de Madame Prévost faisant état que l'entreprise « *Distribution Concept Plus* » est la plus basse proposition pour les items 8 à 10 pour un montant de 388,90 \$ plus les taxes applicables;

ATTENDU que ces dépenses sont conformes au cadre budgétaire établi pour 2025 plus particulièrement aux postes financiers numéros 02-210-94-651 et 02 210-94-652;

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Patrick Marquès
APPUYÉ PAR Madame Marilyn Nadeau

ET RÉSOLU :

D'ACCORDER le contrat pour l'achat de différents équipements pour les policiers-policières pour l'année 2025, aux entreprises suivantes pour chacun des items, soit :

- Items 2 à 5, 7, 11 à 13, 15 à 17 et 23 à 26 : à *Prefair Imrico Ltée* pour un montant de 24 538,03 \$ plus les taxes applicables;
- Item 20 : à *Prefair Imrico Ltée* pour un montant de 140,85 \$ plus les taxes applicables;
- Items 1 et 19 à *Uniform Works* pour un montant de 2 767,00 \$ plus les taxes applicables;
- Items 14, 18, 21 et 22 à *Distribution Élite Canada* pour un montant de 3 333,05 \$ plus les taxes applicables;
- Items 8 à 10 à *Distribution Concept Plus* pour un montant de 388,90 \$ plus les taxes applicables;

D'AUTORISER la Directrice des finances et de la trésorerie ou, en son absence, la Directrice secrétaire-trésorière à effectuer lesdits achats et à signer tous les documents pertinents à ces transactions;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA-25-2886

POINT 6.6

RÉSOLUTION

Demande de prix 2025-004 pour l'achat de deux (2) véhicules neufs Nissan Altima 2024 SR – Division Enquêtes

ATTENDU que la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent désire procéder à l'achat de deux (2) véhicules pour la division des enquêtes;

ATTENDU que la Régie a arrêté son choix sur les Nissan Altima car ce modèle correspond à tous ses critères en plus de respecter son budget ;

ATTENDU que la Régie a procédé à une demande de prix auprès de quatre (4) concessionnaires Nissan à savoir :

- Coupal & Brassard Nissan Chambly (Chambly, Québec)
- Hull Nissan (Gatineau, Québec)
- Nissan de St-Hyacinthe (St-Hyacinthe, Québec)
- Nissan St-Bruno (Saint-Basile-le-Grand, Québec)

ATTENDU que trois (3) propositions ont été déposées;

ATTENDU que lesdites propositions étaient conformes aux exigences demandées;

ATTENDU le tableau préparé par Madame Élis Tremblay, coordonnatrice ressources matérielles, dressant la comparaison des prix soumis;

ATTENDU le rapport de Madame Tremblay recommandant d'octroyer le contrat à « *Hull Nissan* » pour l'achat desdits véhicules;

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Daniel Plouffe
APPUYÉ PAR Monsieur Alexandre Bélisle

ET RÉSOLU :

D'ACCORDER à « *Hull Nissan* » le contrat pour l'achat de deux (2) véhicules neufs Nissan Altima 2024 SR, pour un prix total de 67 615,00 \$ plus les taxes applicables;

D'AUTORISER la Directrice secrétaire-trésorière, Chantal Lemieux, ou, en son absence, la Directrice des finances et de la trésorerie, Mélanie St-Pierre, à effectuer ledit achat et à signer tous les documents pertinents à cette transaction;

D'AUTORISER la Directrice des finances et de la trésorerie, Mélanie St-Pierre, à financer deux (2) véhicules par le fonds de roulement remboursable sur une période de cinq (5) ans, au poste budgétaire numéro 22-210-00-724;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA-25-2887

POINT 6.7 **RÉSOLUTION** **Adoption de la liste des comptes à payer**

ATTENDU les listes des comptes à payer incluant les registres de chèques et les listes des paiements manuels déposées séance tenante aux points 6.7 a) et b);

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Brigitte Collin
APPUYÉ PAR Monsieur Martin Leprohon

ET RÉSOLU :

QUE les comptes à payer, pour un total de 1 910 618,66 \$ soient acceptés et que la Directrice des finances et de la trésorerie ou, en son absence, la Directrice secrétaire-trésorière, soit autorisée à en faire les paiements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA-25-2888

POINT 6.8 **RÉSOLUTION** **Protocole d'entente avec le Ministre de la Sécurité Publique – Autorisation de signature**

ATTENDU QUE le gouvernement souhaite favoriser le développement de pratiques exemplaires en matière policière afin de mieux orienter les politiques publiques et soutenir les corps de police dans la mise en œuvre et la consolidation de pratiques mixtes pour répondre aux besoins de personnes en situation d'itinérance ou présentant des enjeux de santé mentale;

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

ATTENDU QUE le paragraphe 2^o de l'article 9 de la *Loi sur le ministère de la Sécurité publique* (RLRQ, c. M-19.3) prévoit que les fonctions du MINISTRE consistent notamment à favoriser et à promouvoir la coordination des activités policières;

ATTENDU QU'aux fins de l'exercice de ses fonctions, le MINISTRE peut accorder une subvention ou toute autre forme d'aide financière conformément à la Loi sur l'administration publique (chapitre A-6.01), notamment pour la réalisation de programmes, de projets, de recherches, d'études ou d'analyses, en vertu de l'article 9.1 de la *Loi sur le ministère de la Sécurité publique* (RLRQ, c. M 19.3);

ATTENDU QUE le MINISTRE met en œuvre le Programme de soutien aux pratiques policières concertées en itinérance et en santé mentale qui vise à soutenir les organismes municipaux et les communautés autochtones dont le corps de police souhaite réaliser un projet pour répondre aux besoins de personnes en situation d'itinérance ou présentant des enjeux de santé mentale;

ATTENDU QUE pour être admissible à ce programme, le CORPS DE POLICE doit avoir mis à jour son Plan d'organisation policière (POP) et l'avoir fait approuver par le ministre dans les cinq dernières années ou, à défaut, elle doit s'engager à mettre à jour son POP et à le soumettre au MINISTRE pour approbation dans les 12 mois suivant la signature de la présente entente;

ATTENDU QUE le CORPS DE POLICE souhaite participer à ce programme en soutenant la réalisation de pratiques policières concertées en matière de santé mentale et d'itinérance par le Service de police de la Régie intermunicipale de police de Richelieu–Saint-Laurent.

ATTENDU le protocole d'entente soumis;

ATTENDU les représentations faites par le Directeur de police;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Alexandre Bélisle
APPUYÉ PAR Monsieur Marc-André Guertin

ET RÉSOLU :

D'AUTORISER le Directeur de police, Marco Carrier, à signer l'original du protocole d'entente conformément au libellé du texte remis;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

POINT 7 **ADOPTION**

CA-25-2889

POINT 7.1 **RÉSOLUTION**

Règlement 56 augmentant le fonds de roulement de 5 600 000 \$ à 6 100 000 \$ et affectant à cette fin une somme de 500 000 \$ provenant des activités de fonctionnement – Adoption

ATTENDU le projet de règlement numéro 56 augmentant le fonds de roulement de 5 600 000 \$ à 6 100 000 \$ et affectant à cette fin une somme de 500 000 \$ provenant des activités de fonctionnement;

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

ATTENDU qu'une copie de ce règlement a été remise à chaque membre du Conseil d'Administration au plus tard quarante-huit (48) heures avant la présente séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

ATTENDU qu'un avis de motion a été régulièrement donné à la séance du 22 janvier 2025;

ATTENDU qu'un projet du règlement a été déposé à l'assemblée régulière du Conseil d'Administration de la Régie tenue le 22 janvier 2025;

ATTENDU que sont connus par les membres du Conseil d'Administration l'objet du règlement, sa portée et ses implications financières;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Mario Lemay
APPUYÉ PAR Monsieur Normand Teasdale

ET RÉSOLU :

D'ADOPTER le règlement numéro 56 augmentant le fonds de roulement de 5 600 000 \$ à 6 100 000 \$ et affectant à cette fin une somme de 500 000 \$ provenant des activités de fonctionnement;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

POINT 8 **DÉPÔT DE DOCUMENTS**

POINT 8.1 **CORRESPONDANCE**

Aucune correspondance n'a été déposée

POINT 8.2 **TABLEAU DES MOUVEMENTS DE PERSONNEL**

Il est procédé au dépôt du tableau des mouvements de personnel.

POINT 9 **VARIA**

Aucun sujet additionnel n'est traité.

POINT 10 **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question n'est posée.

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

CA-25-2890

POINT 11
RÉSOLUTION
Clôture de la réunion

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Normand Teasdale
APPUYÉ PAR Monsieur Patrick Marquès

ET RÉSOLU :

QUE la séance soit et est levée, tous les points à l'ordre du jour étant épuisés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CHANTAL LEMIEUX
Directrice secrétaire-trésorière

MAUDE ALLAIRE
Présidente